



Nombre de membres afférents au conseil municipal :	18
" " en exercice :	18
" " qui ont pris part à la délibération :	13
Date de la convocation :	11 avril 2023

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE GRIÈGES**

**SÉANCE du 18 AVRIL 2023  
2023 / 17**

L'an deux mil vingt-trois et le dix-huit du mois d'avril à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Annick GRÉMY, Maire.

Présents : M. BONNOT Jean-Jacques, M. CHARVET Thierry, M. CUERQ Raymond, Mme DESMARIS Ginette, Mme FILET Marie-Claude, Mme GREMY Annick, Mme HULEUX Cindy, M. LORIN Christian, Mme MATHEY Lucienne, Mme MERLE Fabienne, Mme SANDRIN Annie, Mme SANJUAN Catherine, Mme PALLOT Irène

Excusés : M. DURAND Paul, M. MANIGAND Hervé, M. BOUQUET Frédéric, M. LAMPS Amaud, M. PACCOUD Christian  
Mme SANJUAN Catherine a été désignée secrétaire de séance.

**OBJET : Convention de travaux avec le Syndicat Mixte Veyle Vivante (SM2V)**

Concernant la protection d'une berge communale de la Petite Veyle, le long du chemin communal de la Veyle, Mme le Maire informe qu'une convention est à établir avec le SM2V.

Celle-ci précise que la commune accepte :

- Le libre passage des intervenants pendant la durée des travaux,
- La solution technique proposée (retalutage, fascine en pied de berge et bouturage) pour la protection de berge demandée au SM2V

Le présent accord ne restreint en rien les droits et devoirs de la commune.

Le Syndicat s'engage à :

- Réaliser les travaux proposés
- A remettre en état les lieux,

Les travaux réalisés sous maîtrise d'ouvrage du SM2V seront intégralement financés par ce dernier.

*Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, **AUTORISE** la signature par Mme le Maire de ladite convention à intervenir avec le Syndicat Mixte Veyle Vivante, pour la protection d'une berge de la Petite Veyle sur la commune de Grièges.*

*Ainsi fait et délibéré en séance,*  
Le Maire,  
Annick GRÉMY